

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 septembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt six septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	23
Pouvoirs	5
Votants	28

Présents :

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Fouad IDHAMMOU, Françoise DODDI-POUYET, Catherine REYT, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIBE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Hélène COLELLA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Alexandre MIRANDA, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Pascal PICARD, Peggy PERROCHON, Philippe BABY

Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :

Alain COQUERAY a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Jacques DI MARCO a donné pouvoir à Fouad IDHAMMOU, Paola CORREIA a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Carole OUVARD a donné pouvoir à Françoise DODDI-POUYET, Stéphanie JANKIEWICZ a donné pouvoir à Peggy PERROCHON

Absent(s) excusé(s) :

Guillaume REJMENT

Secrétaire de séance : Sandrine PISANI-VETTRAINO

DELIBERATION N° DEL_2022_043

OBJET: RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Madame Françoise DODDI-POUYET, Maire-Adjointe en charge des Affaires sociales et des Séniors, expose,

Le Conseil Municipal est invité à donner acte du rapport annuel du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2021.

Ce rapport porte sur la présentation, l'organisation du service ainsi que sur son activité.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Françoise DODDI-POUYET,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU l'avis du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date 21 juin 2022,

VU le rapport annuel d'activité de l'exercice 2021 ci-annexé,

CONSIDÉRANT que le rapport d'activité doit être soumis au Conseil Municipal,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

DONNE ACTE de la présentation du rapport annuel d'activité de l'exercice 2021 du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,
Pour extrait conforme,